

Elaboration du PLUi Arize Lèze

N°	Date de la demande	Support utilisé	Commune concernée	Réponse de la collectivité
1	11/05/2020	COURRIER	Mise en constructibilité SAINT-YBARS	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
2	20/06/2020	COURRIER	Mise en constructibilité LES BORDES-SUR-ARIZE	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
3	27/11/2020	COURRIER	Suppression d'emplacement réservé LE MAS-D'AZIL	Défavorable ; Contraire avec la protection des milieux à enjeux avancée dans l'axe 3.1 du PADD, les espaces visés sont majoritairement boisés et ont été classés en zone Naturelle.
4	13/01/2021	COURRIER	Mise en constructibilité DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
5	04/03/2021	COURRIER	Mise en constructibilité SAINT-YBARS	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
6	08/03/2021	COURRIER	Souhaite une réunion avec les agriculteurs du territoire	Prend acte
7	24/03/2021	COURRIER	Mise en constructibilité LEZAT-SUR-LEZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
8	24/03/2021	COURRIER	Mise en constructibilité LEZAT-SUR-LEZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
9	16/04/2021	COURRIER	Mise en constructibilité CARLA-BAYLE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
10	25/06/2021	COURRIER	Mise en constructibilité LEZAT-SUR-LEZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
11	28/08/2021	COURRIER	Mise en constructibilité LES BORDES-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
12	12/10/2021	COURRIER	Mise en constructibilité LE FOSSAT	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
13	18/10/2021	COURRIER	Mise en constructibilité SAINTE-SUZANNE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
14	18/10/2021	COURRIER	Mise en constructibilité SAINTE-SUZANNE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
15	26/11/2021	COURRIER	Aménagement d'une habitation existante SAINTE-SUZANNE	Favorable ; Compatible avec l'axe 1.2 du PADD : Diversifier l'offre en logements en l'adaptant aux besoins des habitants
16	01/12/2021	COURRIER	Mise en constructibilité LE FOSSAT	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
17	13/12/2021	COURRIER	Mise en constructibilité CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
18	17/02/2022	COURRIER	Mise en constructibilité DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
19	12/06/2022	COURRIER	Mise en constructibilité LA BASTIDE-DE-BESPLAS	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
20	20/09/2022	COURRIER	Classement en zone agricole DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
21	28/09/2022	COURRIER	Changement de destination DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire à la protection face au risque inondation de l'axe 3.5 du PADD
22	10/10/2022	COURRIER	Mise en constructibilité SAINT-YBARS	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
23	02/01/2023	COURRIER	Mise en constructibilité DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
24	10/01/2023	COURRIER	Mise en constructibilité LE FOSSAT	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
25	20/03/2023	COURRIER	Mise en constructibilité LES BORDES-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
26	27/03/2023	COURRIER	Mise en constructibilité LES BORDES-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
27	27/03/2023	COURRIER	Mise en constructibilité pour du tourisme LES BORDES-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
28	30/06/2023	COURRIER	Changement de destination MONTFA	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
29	16/08/2023	COURRIER	Mise en constructibilité LE MAS-D'AZIL	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser

Elaboration du PLUi Arize Lèze

N°	Date de la demande	Support utilisé	Commune concernée	Réponse de la collectivité
55	14/11/2023	COURRIER	Mise en constructibilité DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
56	14/11/2023	COURRIER	Mise en constructibilité DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
57	14/11/2023	COURRIER	Mise en constructibilité DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
58	14/11/2023	COURRIER	Mise en constructibilité DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
59	/	COURRIER	Aménagement d'une habitation existante LES BORDES-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec l'axe 1.2 du PADD : Diversifier l'offre en logements en l'adaptant aux besoins des habitants
60	/	COURRIER	Remarques d'autre général sur les STECAL	Prend acte
61	/	COURRIER	Mise en constructibilité LE MAS-D'AZIL	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
62	/	COURRIER	Mise en constructibilité LE MAS-D'AZIL	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
63	/	COURRIER	Mise en constructibilité LES BORDES-SUR-ARIZE	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
64	30/06/2020	MAIL	Changement de destination GABRE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
65	16/09/2020	MAIL	Corrections à apporter aux emplacements réservés LE MAS-D'AZIL	Prend acte
66	18/12/2020	MAIL	Mise en constructibilité LE FOSSAT	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
67	10/01/2021	MAIL	Remarque générale pour mieux encadrer les changements de destination LE MAS-D'AZIL	Prend acte
68	07/03/2021	MAIL	Mise en constructibilité LEZAT-SUR-LEZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
69	07/03/2021	MAIL	Mise en constructibilité LEZAT-SUR-LEZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
70	24/03/2021	MAIL	Classement en zone agricole DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
71	26/04/2021	MAIL	Modification du tracé de la zone UB LE MAS-D'AZIL	Prend acte
72	30/04/2021	MAIL	Mise en constructibilité CARLA-BAYLE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
73	18/05/2021	MAIL	Mise en constructibilité MONTFA	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
74	26/09/2021	MAIL	Mise en constructibilité LE MAS-D'AZIL	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
75	06/10/2021	MAIL	Classement en zone agricole DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire avec la protection des milieux à enjeux avancée dans l'axe 3.1 du PADD, les espaces visés sont majoritairement boisés et ont été classés en zone Naturelle.
76	30/03/2022	MAIL	Classement en zone agricole DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Favorable pour partie ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
77	04/04/2022	MAIL	Mise en constructibilité MONTFA	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
78	22/06/2022	MAIL	Mise en constructibilité pour du tourisme MONTFA	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.3 du PADD : Poursuivre et accompagner le développement des activités de tourisme et de loisirs
79	04/09/2022	MAIL	Changement de destination LEZAT-SUR-LEZE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
80	04/10/2022	MAIL	Remarque d'autre général sur la vigilance sur le ruissellement des eaux pluviales LE MAS-D'AZIL	Prend acte
81	06/10/2022	MAIL	Classement en zone agricole LOUBAUT	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
82	30/11/2022	MAIL	Classement en zone agricole CAMARADE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
83	19/12/2022	MAIL	Mise en constructibilité pour du tourisme LE MAS-D'AZIL	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.3 du PADD : Poursuivre et accompagner le développement des activités de tourisme et de loisirs
84	22/12/2022	MAIL	Mise en constructibilité ARTIGAT	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
85	07/01/2023	MAIL	Mise en constructibilité ARTIGAT	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
86	07/01/2023	MAIL	Mise en constructibilité ARTIGAT	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
87	09/01/2023	MAIL	Création de camping à la ferme LE MAS-D'AZIL	Favorable pour partie ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole

Elaboration du PLUi Arize Lèze

N°	Date de la demande	Support utilisé		Commune concernée	Réponse de la collectivité
88	11/01/2023	MAIL	Remarques d'autre général sur les constructions légères et sur la vacance commerciale du centre-ville	LE MAS-D'AZIL	Prend acte
89	15/01/2023	MAIL	Mise en constructibilité	DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
90	19/01/2023	MAIL	Mise en constructibilité	ARTIGAT	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
91	19/01/2023	MAIL	Mise en constructibilité	ARTIGAT	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
92	31/01/2023	MAIL	Mise en constructibilité	ARTIGAT	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
93	17/03/2023	MAIL	Remarque d'autre général sur l'inadéquation entre le PLUi et les zonages assainissement	LE MAS-D'AZIL	Prend acte
94	17/03/2023	MAIL	Remarques sur une réunion de travail	LE MAS-D'AZIL	Prend acte
95	04/04/2023	MAIL	Changement de destination	GABRE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
96	04/04/2023	MAIL	Mise en constructibilité	GABRE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
97	07/04/2023	MAIL	Projet de parc photovoltaïque	GABRE	Défavorable ; Contraire à l'axe 3.2 du PADD : réduire l'impact des activités humaines sur les espaces naturels et agricoles
98	19/04/2023	MAIL	Mise en constructibilité	LE MAS-D'AZIL	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
99	19/04/2023	MAIL	Mise en constructibilité	SAINT-YBARS	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
100	19/04/2023	MAIL	Mise en constructibilité	LE MAS-D'AZIL	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
101	26/04/2023	MAIL	Information sur le sursis à statuer	LE MAS-D'AZIL	Prend acte
102	16/05/2023	MAIL	Aménagement d'une habitation existante	CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec l'axe 1.2 du PADD : Diversifier l'offre en logements en l'adaptant aux besoins des habitants
103	29/05/2023	MAIL	Mise en constructibilité	MONTFA	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
104	30/05/2023	MAIL	Classement en zone agricole	LE MAS-D'AZIL	Favorable pour partie ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
105	08/06/2023	MAIL	Classement en zone Nh		Localisation inexacte
106	06/07/2023	MAIL	Classement en zone agricole	DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire avec la protection des milieux à enjeux avancée dans l'axe 3.1 du PADD, les espaces visés sont majoritairement boisés et ont été classés en zone Naturelle.
107	17/07/2023	MAIL	Information sur le PPRN	SAINT-YBARS	Pas du ressort du PLUi
108	11/08/2023	MAIL	Mise en constructibilité	ARTIGAT	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
109	13/09/2023	MAIL	Changement de destination	LE MAS-D'AZIL	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
110	28/09/2023	MAIL	Mise en constructibilité	DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD, à la protection face au risque inondation de l'axe 3.5 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
111	17/10/2023	MAIL	Changement de destination	CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
112	01/11/2023	MAIL	Mise en constructibilité	SABARAT	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
113	01/12/2023	MAIL	Mise en constructibilité	CARLA-BAYLE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
114	02/12/2023	MAIL	Mise en constructibilité pour du tourisme	SABARAT	Défavorable ; Contraire à l'axe 3.2 du PADD : réduire l'impact des activités humaines sur les espaces naturels et agricoles
115	05/12/2023	MAIL	Mise en constructibilité	PAILHES	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
116	08/12/2023	MAIL	Classement en zone agricole	DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire avec la protection des milieux à enjeux avancée dans l'axe 3.1 du PADD, les espaces visés sont majoritairement boisés et ont été classés en zone Naturelle.
117	08/12/2023	MAIL	Classement en zone agricole	DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Favorable pour partie ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole

Elaboration du PLUi Arize Lèze

N°	Date de la demande	Support utilisé	Commune concernée	Réponse de la collectivité
118	11/12/2023	MAIL	Mise en constructibilité PAILHES	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole et compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
119	14/12/2023	MAIL	Changement de destination LA BASTIDE-DE-BESPLAS	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
120	18/12/2023	MAIL	Mise en constructibilité LE FOSSAT	Défavorable ; Contraire à la protection face au risque inondation de l'axe 3.5 du PADD
121	18/12/2023	MAIL	Mise en constructibilité LE FOSSAT	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
122	18/12/2023	MAIL	Mise en constructibilité LE FOSSAT	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
123	08/01/2024	MAIL	Mise en constructibilité CARLA-BAYLE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
124	21/01/2024	MAIL	Mise en constructibilité THOUARS SUR ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
125	21/01/2024	MAIL	Mise en constructibilité THOUARS SUR ARIZE	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
126	/	MAIL	Souhaiterez davantage de concertation LE MAS-D'AZIL	Prend acte
127	/	MAIL	Classement en zone agricole DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire avec la protection des milieux à enjeux avancée dans l'axe 3.1 du PADD, les espaces visés sont majoritairement boisés et ont été classés en zone Naturelle.
128	/	MAIL	Mise en constructibilité LEZAT-SUR-LEZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
129	21/10/2022	REGISTRE	Mise en constructibilité LE FOSSAT	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
130	18/04/2019	REGISTRE	Suppression d'un emplacement réservé LES BORDES-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
131	15/07/2020	REGISTRE	Mise en constructibilité pour du tourisme MONTFA	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
132	03/07/2020	REGISTRE	Changement de destination GABRE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
133	03/08/2020	REGISTRE	Mise en constructibilité LES BORDES-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
134	29/10/2020	REGISTRE	Mise en constructibilité LEZAT-SUR-LEZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
135	30/11/2020	REGISTRE	Mise en constructibilité pour du tourisme SIEURAS	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
136	04/01/2021	REGISTRE	Mise en constructibilité pour du tourisme LES BORDES-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.3 du PADD : Poursuivre et accompagner le développement des activités de tourisme et de loisirs
137	05/01/2021	REGISTRE	Changement de destination GABRE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
138	21/01/2021	REGISTRE	Classement en zone agricole CASTEX	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
139	02/03/2021	REGISTRE	Mise en constructibilité LEZAT-SUR-LEZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
140	08/03/2021	REGISTRE	Remarque d'autre générale pour prendre en compte l'habitat réversible dans le PLUi LES BORDES-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec l'axe 1.2 du PADD qui permet de définir une politique d'encadrement de l'habitat léger
141	10/05/2021	REGISTRE	Mise en constructibilité LE MAS-D'AZIL	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
142	01/06/2021	REGISTRE	Mise en constructibilité LA BASTIDE-DE-BESPLAS	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
143	16/09/2021	REGISTRE	Mise en constructibilité LA BASTIDE-DE-BESPLAS	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
144	28/09/2021	REGISTRE	Mise en constructibilité GABRE	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
145	01/10/2021	REGISTRE	Mise en constructibilité SAINTE-SUZANNE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
146	02/10/2021	REGISTRE	Mise en constructibilité LE FOSSAT	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
147	20/10/2021	REGISTRE	Mise en constructibilité SAINTE-SUZANNE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
148	20/10/2021	REGISTRE	Mise en constructibilité SAINTE-SUZANNE	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD

Elaboration du PLUi Arize Lèze

N°	Date de la demande	Support utilisé	Commune concernée	Réponse de la collectivité
149	28/10/2021	REGISTRE	MONESPLE	Remarque d'autre général aménagement des habitations existantes / permettre les constructions agricoles / être vigilant sur l'impact environnemental Prend acte
150	16/11/2021	REGISTRE	SAINTE-SUZANNE	Mise en constructibilité Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD, à la protection face au risque inondation de l'axe 3.5 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
151	11/01/2022	REGISTRE	SAINTE-SUZANNE	Mise en constructibilité Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
152	28/01/2022	REGISTRE	SAINTE-SUZANNE	Construction de bâtiments agricoles Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
153	23/02/2022	REGISTRE	SAINTE-SUZANNE	Mise en constructibilité Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
154	23/02/2022	REGISTRE	SAINTE-SUZANNE	Mise en constructibilité Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
155	02/03/2022	REGISTRE	LES BORDES-SUR-ARIZE	Mise en constructibilité Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
156	16/03/2022	REGISTRE	GABRE	Projet d'installation de fenêtres Favorable ; Compatible avec l'axe 1.2 du PADD : Diversifier l'offre en logements en l'adaptant aux besoins des habitants
157	25/04/2022	REGISTRE	SAINTE-SUZANNE	Mise en constructibilité Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
158	25/05/2022	REGISTRE	GABRE	Changement de destination Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
159	02/06/2022	REGISTRE	LEZAT-SUR-LEZE	Mise en constructibilité Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
160	20/07/2022	REGISTRE	LEZAT-SUR-LEZE	Mise en constructibilité Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
161	20/09/2022	REGISTRE	CASTEX	Mise en constructibilité pour du tourisme Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
162	27/09/2022	REGISTRE	GABRE	Construction de bâtiments agricoles Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
163	30/09/2022	REGISTRE	SAINTE-SUZANNE	Aménagement d'une habitation existante Favorable ; Compatible avec l'axe 1.2 du PADD : Diversifier l'offre en logements en l'adaptant aux besoins des habitants
164	30/09/2022	REGISTRE	SAINTE-SUZANNE	Changement de destination Défavorable ; Contraire à la protection face au risque inondation de l'axe 3.5 du PADD
165	03/10/2022	REGISTRE	LOUBAUT	Classement en zone agricole Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
166	03/10/2022	REGISTRE	LOUBAUT	Classement en zone agricole Favorable pour partie ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
167	11/10/2022	REGISTRE	LOUBAUT	Classement en zone agricole Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
168	13/10/2022	REGISTRE	ARTIGAT	Remarques d'autre général : Eteindre l'éclairage communal / plantation des haies / réfléchir à l'installation des hangars agricoles / mettre en zone naturelle les coteaux / piste cyclables Prend acte
169	14/10/2022	REGISTRE	GABRE	Changement de destination Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
170	14/10/2022	REGISTRE	GABRE	Classement en zone agricole Favorable pour partie ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
171	18/11/2022	REGISTRE	FORNEX	Projet d'aménagement d'un lac Prend acte
172	06/12/2022	REGISTRE	SAINTE-SUZANNE	Mise en constructibilité Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
173	09/12/2022	REGISTRE	LE FOSSAT	Mise en constructibilité Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
174	19/12/2022	REGISTRE	LE FOSSAT	Mise en constructibilité Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
175	23/12/2022	REGISTRE	SIEURAS	Mise en constructibilité Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
176	08/01/2023	REGISTRE	FORNEX	Mise en constructibilité Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
177	20/06/2023	REGISTRE	GABRE	Construction de bâtiments agricoles Défavorable ; Contraire avec la protection des milieux à enjeux avancée dans l'axe 3.1 du PADD, les espaces visés sont majoritairement boisés et ont été classés en zone Naturelle.
178	31/07/2023	REGISTRE	MERAS	recours gracieux concernant un refus de permis d'Aménager Prend acte
179	18/09/2023	REGISTRE	LE MAS-D AZIL	Mise en constructibilité Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser

Elaboration du PLUi Arize Lèze

N°	Date de la demande	Support utilisé	Commune concernée	Réponse de la collectivité
180	29/09/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité LE MAS-D AZIL	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
181	19/10/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
182	19/10/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
183	19/10/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
184	23/10/2023	REGISTRE	Souhaite rencontrer le commissaire enquêteur LE MAS-D'AZIL	Prend acte
185	24/10/2023	REGISTRE	Changement de destination CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire à la protection face au risque inondation de l'axe 3.5 du PADD
186	24/10/2023	REGISTRE	Changement de destination CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
187	27/10/2023	REGISTRE	Changement de destination CARLA-BAYLE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
188	09/11/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité ARTIGAT	Localisation inexacte
189	10/11/2023	REGISTRE	Changement de destination GABRE	Localisation inexacte
190	21/11/2023	REGISTRE	Changement de destination GABRE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
191	27/11/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité CARLA-BAYLE	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
192	04/12/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité LE MAS-D AZIL	Favorable en partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
193	04/12/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité LE MAS-D AZIL	Favorable en partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
194	06/12/2023	REGISTRE	Changement de destination DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
195	08/12/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité ARTIGAT	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.3 du PADD : Poursuivre et accompagner le développement des activités de tourisme et de loisirs
196	11/12/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité LE MAS-D AZIL	Favorable en partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
197	11/12/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité LE MAS-D AZIL	Favorable en partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
198	11/12/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité LE MAS-D AZIL	Favorable en partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
199	11/12/2023	REGISTRE	Mise en constructibilité LE MAS-D AZIL	Favorable en partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
200	02/01/2024	REGISTRE	Classement en zone agricole PAILHES	Défavorable ; Contraire avec la protection des milieux à enjeux avancée dans l'axe 3.1 du PADD, les espaces visés sont majoritairement boisés et ont été classés en zone Naturelle.
201	25/01/2024	REGISTRE	Classement en zone agricole DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Favorable pour partie ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
202	30/01/2024	REGISTRE	Changement de destination PAILHES	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
203	10/02/2024	REGISTRE	Mise en constructibilité pour de l'habitat léger LE MAS-D AZIL	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
204	10/11/2024	REGISTRE	Changement de destination GABRE	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger le patrimoine rural et/ou agricole
205	29/12/2020	REGISTRE	Mise en constructibilité LEZAT-SUR-LEZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
206	/	REGISTRE	Suppression de la zone NJ du PLUi en vigueur CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
207	/	REGISTRE	Demande de pouvoir changer de destination les bâtiments en zone rouge des PPR CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Pas du ressort du PLUi
208	/	REGISTRE	Classement en zone agricole CASTEX	Favorable ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
209	/	REGISTRE	Classement en zone agricole GABRE	Favorable pour partie ; Compatible avec l'axe 2.1 du PADD visant à protéger l'activité agricole
210	/	REGISTRE	Mise en constructibilité CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
211	/	REGISTRE	Mise en constructibilité CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
212	/	REGISTRE	Mise en constructibilité CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
213	/	REGISTRE	Mise en constructibilité CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
214	/	REGISTRE	Mise en constructibilité LES BORDES-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser

Elaboration du PLUi Arize Lèze

N°	Date de la demande	Support utilisé		Commune concernée	Réponse de la collectivité
215	/	REGISTRE	Mise en constructibilité	DAUMAZAN-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
216	/	REGISTRE	Mise en constructibilité	LES BORDES-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
217	/	REGISTRE	Mise en constructibilité pour de l'habitat léger	CAMPAGNE-SUR-ARIZE	Défavorable ; Contraire aux enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD et ne répond pas à la méthodologie mise en place pour définir les zones urbaines et à urbaniser
218	/	REGISTRE	Mise en constructibilité	LES BORDES-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
219	/	REGISTRE	Mise en constructibilité	LES BORDES-SUR-ARIZE	Favorable ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD
220	/	REGISTRE	Mise en constructibilité	LES BORDES-SUR-ARIZE	Favorable pour partie ; Compatible avec les enjeux de sobriété foncière avancés dans l'axe 1.3 du PADD